

Sur le procédé

HOME SOLID CLIC + SILENCE PLUS 19dB

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : Société GERFLOR

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

| Version | Description | Rapporteur | Président |
|---------|--|-------------|--------------|
| V1 | Il s'agit d'un premier Document Technique d'Application. | FAU Gilbert | RIVIERE Yann |

Descripteur :

Système associant le revêtement de sol PVC manufacturé « HOME SOLID CLIC » en lames et dalles à la sous-couche acoustique « GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB ».

Les lames et dalles du revêtement de sol « HOME SOLID CLIC » sont usinées sur les 4 bords pour l'assemblage rainure et languette. Elles sont posées flottantes sur la sous-couche « GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB ».

Table des matières

| | | |
|---------|--|----|
| 1. | Avis du Groupe Spécialisé..... | 5 |
| 1.1. | Domaine d'emploi accepté..... | 5 |
| 1.1.1. | Zone géographique | 5 |
| 1.1.2. | Ouvrages visés..... | 5 |
| 1.1.3. | Conditions d'emploi :..... | 6 |
| 1.2. | Appréciation | 6 |
| 1.2.1. | Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi..... | 6 |
| 1.3. | Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé..... | 7 |
| 1.3.1. | Portée du présent Avis Technique | 7 |
| 2. | Dossier Technique..... | 8 |
| 2.1. | Mode de commercialisation..... | 8 |
| 2.1.1. | Coordonnées..... | 8 |
| 2.1.2. | Mise sur le marché du revêtement de sol HOME SOLID CLIC..... | 8 |
| 2.1.3. | Identification..... | 8 |
| 2.2. | Description..... | 8 |
| 2.2.1. | Revêtement HOME SOLID CLIC | 8 |
| 2.2.2. | Sous-couche GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB..... | 9 |
| 2.2.3. | Système HOME SOLID CLIC SILENCE | 10 |
| 2.3. | Dispositions de conception..... | 10 |
| 2.3.1. | Classement UPEC du local..... | 10 |
| 2.3.2. | Éléments du dossier de consultation des entreprises – Supports..... | 10 |
| 2.3.3. | Température ambiante et température du support..... | 11 |
| 2.3.4. | Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 11 | 11 |
| 2.3.5. | Traitement des joints de dilatation et des joints de fractionnement du revêtement..... | 11 |
| 2.3.6. | Résistance thermique | 11 |
| 2.4. | Dispositions de mise en œuvre..... | 11 |
| 2.4.1. | Dispositions générales | 11 |
| 2.4.2. | Exigences relatives aux supports et préparation des supports | 12 |
| 2.4.3. | Traçage des axes et calepinage des surfaces..... | 14 |
| 2.4.4. | Réception des matériaux | 14 |
| 2.4.5. | Pose de la sous-couche | 14 |
| 2.4.6. | Pose du revêtement | 14 |
| 2.4.7. | Traitement des joints de fractionnement du revêtement..... | 15 |
| 2.4.8. | Traitement des joints de dilatation | 15 |
| 2.4.9. | Traitement des seuils et arrêts | 15 |
| 2.4.10. | Raccordement aux revêtements adjacents..... | 16 |
| 2.4.11. | Traitement des découpes, des rives et des joints périphériques..... | 16 |
| 2.4.12. | Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries | 16 |
| 2.5. | Réception – Mise en service..... | 16 |
| 2.6. | Traitement en fin de vie..... | 16 |
| 2.7. | Assistance technique | 16 |
| 2.7.1. | Soutien à la préconisation..... | 16 |
| 2.7.2. | Soutien lors du chantier | 16 |
| 2.8. | Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication | 17 |
| 2.9. | Maintien en service des performances de l'ouvrage..... | 17 |
| 2.9.1. | Dans les locaux classés E2..... | 17 |

| | | |
|------------------------------------|--|----|
| 2.9.2. | Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum. | 17 |
| 2.10. | Recommandation en service | 17 |
| 2.11. | Mentions des justificatifs | 17 |
| 2.11.1. | Résultats expérimentaux | 17 |
| 2.11.2. | Références..... | 18 |
| Annexes du Dossier Technique | | 19 |

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Revêtement de sol destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.1.2.1. Locaux visés

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

- U2s P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris plancher chauffant) tels que définis au § 1.1.2.2.1 et sur supports existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.1.2.2.2 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur supports neufs en bois ou panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.2.3 et sur supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois tels que définis au § 1.1.2.2.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve ou existante remise à nu telle que définie respectivement au § 1.1.2.2.5 et au § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur revêtement en linoléum existant tel que défini au § 1.1.2.2.7 ci-après ;
- U2s P3 E2 C2 sur revêtements existants autres que linoléum tels que définis au § 1.1.2.2.7 ci-après, à l'exclusion des anciens revêtements de sol résilients sur mousse (Vinyl expansé relief et vinyl sur mousse) ;

1.1.2.2. Supports visés

1.1.2.2.1. Supports à base de liants hydrauliques neufs (y compris les planchers chauffants)

Les supports visés sont tous les supports décrits à l'article 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 à l'exclusion des planchers chauffants réversibles et NF P 52-302 (DTU 65.7), Les planchers rayonnants électriques sont exclus.

Les chapes fluides à base de ciment visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.2. Supports à base de liants hydrauliques existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.3. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés à l'article 6.2.1 et 6.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.4. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

La pose sur ancien parquet collé ou flottant est exclue

1.1.2.2.5. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformes aux "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

1.1.2.2.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium existantes admissibles sont celles décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7.

1.1.2.2.7. Revêtements existants :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de ce même article 7 (à l'exclusion des planchers surélevés).

En outre, sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts en lés (**uniquement dans les locaux E1**) ;
- Les anciens revêtements de sol résilients caoutchouc compacts en lés ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées ;
- Les anciens revêtements de sol résilients compact (hors linoléum) collés sur revêtement contenant de l'amiante (*).

* : La pose est exclue sur ces anciens revêtements dans le cas d'un plancher chauffant sous-jacent.

La pose sur plusieurs couches de revêtements existants est exclue.

Les travaux de rénovation s'effectuent sans surclassement des locaux

1.1.3. Conditions d'emploi :

En locaux E1 : Le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée conformément à l'article 2.4.11 du Dossier Technique.

En locaux E2 : Calfatage en rives et aux pénétrations conformément au § 2.4.11 du Dossier Technique.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu

Le système de revêtement de sol « HOME SOLID CLIC » associé à la sous couche « SILENCE PLUS 19 dB » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du laboratoire CRET n° 2023/177-1 du 12/06/2023, avec classement B_{fl-s1} en pose libre sur support en panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl-s1} et de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2 $_{fl}$ ou A1 $_{fl}$ et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

1.2.1.2. Acoustique

Le revêtement de sol « HOME SOLID CLIC » associé à la sous couche « GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB » fait l'objet d'un essai de type avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$ selon la norme EN ISO 717-2 (Rapport du CSTB n° AC23-18397 du 16/10/2023).

1.2.1.3. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.4. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.1.5. Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi accepté ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e -Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

1.2.1.6. Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 1.1) est appréciée favorablement

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

1.3.1. Portée du présent Avis Technique

Le présent Avis Technique ne vise que la pose du revêtement en association avec la sous-couche acoustique décrite dans le Dossier Technique ; il ne vise pas la pose directe du revêtement HOME SOLID CLIC sur le support.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Le procédé est commercialisé par le titulaire.

2.1.1. Coordonnées

Titulaire :

Société GERFLOR
1, Place Verrazzano
FR-69258 Lyon
Tél : 04.74.05.40.00
Internet : www.gerflor.com

2.1.2. Mise sur le marché du revêtement de sol HOME SOLID CLIC

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le revêtement « HOME SOLID CLIC » fait l'objet d'une déclaration des performances DdP établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2.1.3. Identification

La dénomination commerciale, le type, le coloris, la longueur ou format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement HOME SOLID CLIC

2.2.1.1. Type de structure

Revêtement de sol vinylique compact (NF EN ISO 10582), présenté en lames et en dalles, fabriqué par calandrage et enduction, à assemblage mécanique par rainure et languette ; il comprend :

- Un vernis de surface PUR+MAT ;
- Une couche de surface transparente ;
- Une couche blanche imprimée haute définition ;
- Une couche d'envers compacte rigidifiée par un voile de verre.

Les 4 bords sont usinés avec un système d'emboîtement rainure et languette.

2.2.1.2. Aspect

La surface est grainée selon le décor et présente un aspect mat.

2.2.1.3. Coloris et Design

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 12 coloris.
D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.1.4. Caractéristiques géométriques et pondérales

| Caractéristiques | HOME SOLID CLIC | |
|--|-----------------------------|-----------------------------|
| Épaisseur totale : Épaisseur totale nominale (mm) selon NF EN ISO 24346 Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale (mm) | 5,00 -0,10/+0,13 | |
| Épaisseur de la couche de surface (mm) selon NF EN ISO 24340 | 0,5 (-0% ; +13%) | |
| Masse surfacique totale (g/m ²) selon NF EN ISO 23997 | 7781 (-10% ; +13%) | |
| Dimensions : Longueur selon NF EN ISO 24342 (mm) Largeur selon NF EN ISO 24342 (mm) | Lames | Dalles |
| | 1238,8 (±0,5) 212 (±0,2) | 728,7 (±0,5) 388,8(±0,3) |
| Equerrage et rectitude selon NF EN ISO 24342 (mm) - ≤ 400 mm - ≥ 400 mm | ≤ 0,25 ≤ 0,35 | |
| Ouverture des joints selon NF EN ISO 10582 Annexe C (mm) - Moyenne - Valeurs individuelles | ≤ 0,15 ≤ 0,20 | |
| Désaffleure entre éléments selon NF EN ISO 10582 Annexe C (mm) - Moyenne - Valeurs individuelles | ≤ 0,10 ≤ 0,15 | |

2.2.1.5. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

| Caractéristiques | HOME SOLID CLIC |
|--|--|
| Caractéristiques mécaniques : Poinçonnement rémanent à 150 minutes (mm) selon ISO 24343-1 Module de traction à 1% selon Méthode M.1-QB30 Résistance horizontale de l'assemblage selon Annexe D de la norme NF EN ISO 10582 Résistance à l'action d'une chaise à roulettes selon NF EN ISO 4918 modifiée | ≤ 0,10 ≥ 2,2 daN/cm ≥ 3 kN/m Aucun désordre |
| Stabilité et cohésion : Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) selon NF EN ISO 23999 Incurvation à la chaleur (mm) selon NF EN ISO 23999 Solidité des coloris à la lumière selon NF EN ISO 105-B02 | ≤ 0,15 < 0,7 > 6 |
| Module d'élasticité en flexion (MPa) selon Méthode NF EN 16511 _ Annexe B | >1000 |
| Groupe d'abrasion | Groupe T |
| Caractéristique thermique¹ Conductivité thermique (W/m.K) selon EN ISO 10456 | 0,25 |
| ¹Pour information | |

2.2.2. Sous-couche GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB

2.2.2.1. Aspect

La sous-couche en mousse est de couleur blanche.
La surface présente un film PET avec logo GERFLOR.

2.2.2.2. Identification

Les emballages comportent le nom et le code produit ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessous. L'épaisseur, la longueur, la largeur, la surface et le numéro de lot figurent aussi sur les emballages.

2.2.2.3. Caractéristiques géométriques et pondérales

| Caractéristiques | GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB |
|--|----------------------------|
| Epaisseur totale selon NF EN ISO 224346 (mm) | 1,5 ± 0,15 |
| Masse surfacique selon NF EN ISO 23997 (kg/m ²) | 0,3 ± 0,06 |
| Longueur selon NF EN ISO 24341 (m) | 8,5 |
| Largeur selon NF EN ISO 24341 (m) | 118 |
| Resistance thermique selon EN 12664 (m ² K/W) ¹ | 0,04 |
| ¹ Pour information, | |

2.2.3. Système HOME SOLID CLIC SILENCE

2.2.3.1. Caractéristiques d'identification et d'aptitude

| Caractéristiques | Système HOME SOLID CLIC SILENCE |
|---|---------------------------------|
| Caractéristiques mécaniques Poinçonnement selon NF EN ISO 24343-1 - Rémanent à 24 heures (mm) - Rémanent à 150 min (mm) ¹ | ≤ 0,2 ≤ 0,45 |
| ¹ Pour information, | |

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Eléments du dossier de consultation des entreprises – Supports

2.3.2.1. Support ou revêtement existant

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement (sauf dans le cas d'un ancien revêtement collé sur dalle vinyle amianté Cf.1.1.2.2.7) ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et pour déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude d'ront être joints au dossier de consultation.

2.3.2.2. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

2.3.2.3. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou remontées d'humidité (Cf. § 5.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1).

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

De façon plus générale, chaque fois que le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre celles-ci doivent être prises conformément au § 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Cette solution devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.3.3. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante comprise entre 15 °C et 30 °C pour la pose.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence le cas échéant.

2.3.4. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.5. Traitement des joints de dilatation et des joints de fractionnement du revêtement

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe « HOME SOLID CLIC » associé à la sous couche « GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB », posé libre sur l'ancien revêtement, est inférieure à 0,15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du revêtement « HOME SOLID CLIC » associé à la sous couche « GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB », de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle des lames d'air induites par la pose flottante qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m².K/W. La validation du calcul devra être demandée à la société GERFLOR.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Dispositions générales

2.4.1.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Toute découpe (revêtement,) directe sur les dalles vinyle-amiante, est proscrite

2.4.1.2. Mise en œuvre sur chape fluide à base de ciment

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique en cours de validité de la chape, ou celles définies dans les "Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium" de la FFB-UNEP et de la CAPEB.

En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un égrenage de la chape est requise ; la mise en œuvre d'un enduit de sol est requise lorsque les exigences en termes de planéité ne sont pas respectées ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.4.1.3. Stockage et condition de pose

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

- Le stockage des boîtes aura lieu pendant au moins 24 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité, bien à plat et à température (du support et de l'atmosphère) comprise entre 15 °C et 30 °C.

2.4.1.4. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. § 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3 modifié comme suit :

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de +15 °C pour le support,
- de +15 °C pour l'atmosphère.

La température maximale pour effectuer la pose doit être inférieure à 30 °C

2.4.2. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.2.1. Supports neufs et préparation des supports

2.4.2.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

2.4.2.1.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 (y compris pour les chapes fluides à base de ciment) complété et modifié comme défini ci-dessous :

- En outre les écarts de planéité doivent être:
 - ≤ 5 mm sous la règle de 2 m.
 - ≤ 1 mm sous la règle de 20 cm.

2.4.2.1.1.2. Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété par les dispositions suivantes :

Ragréage généralisé

Le ragréage généralisé, sur support à base de liant hydraulique sec (taux d'humidité inférieur à 4 %), non exposé ou protégé des reprises et remontées d'humidité, est réalisé à l'aide d'un enduit de sol certifié QB (appliqué avec le primaire adapté) et au moins classé P3 ; il est mis en œuvre conformément au § 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Traitement des joints du support

Joints de retrait et joints de construction

S'ils présentent une ouverture < 4 mm sans désaffleure, ils ne sont pas traités ; dans le cas contraire, ils sont traités suivant les dispositions du § 9.1.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Joints de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont traités par des profilés de recouvrement mis en œuvre (cf. § 2.4.8).

2.4.2.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application de la chape, favorable et en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou par les " Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium " de la FFB-UNECP et de la CAPEB.

2.4.2.1.2.2. Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.4.2.1.1.1 du présent document s'appliquent.

Conformément aux « Règles professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium » de la FFB-UNECP et de la CAPEB sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape le cas échéant).

2.4.2.1.3. Supports neufs à base de bois

2.4.2.1.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au § 6.2.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.3.2. Travaux préparatoires

Ce sont celles décrites au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4. Supports existants

2.4.2.1.4.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

2.4.2.1.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Les exigences sur les anciens supports à base de liants hydrauliques sont celles définies dans le § 2.4.2.1.1.1 ci-avant.

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, tableau 5 et à son annexe D, Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans les § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés par les dispositions décrites au paragraphe 2.4.2.1.1.2. du présent Dossier Technique.

2.4.2.1.4.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.2.1.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites au §7.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.2.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété par les dispositions du § 2.4.2.1.1.1.1 ci-avant.

2.4.2.1.4.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.2.1.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, complété par les dispositions du § 2.4.2.1.3.2 ci-avant.

2.4.2.1.4.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

2.4.2.1.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.4.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1. En outre la pose directe sera possible si :

- Les désaffleures sont < 1 mm ;
- La largeur de joints entre carreaux est < 6 mm ;
- La profondeur des joints est < 2 mm.

Dans le cas de désaffleures supérieurs à 1 mm, de largeur de joints entre carreaux supérieurs à 6 mm et/ou de profondeur de joints supérieurs à 2 mm, un enduit de solet est réalisé à l'aide d'un enduit certifié QB visant la pose sur carrelage (et son primaire associé), suivi d'un ponçage et dépoussiérage par aspiration mécanique.

2.4.2.1.4.5. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

2.4.2.1.4.5.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du e-Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.2.1.4.5.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.4.2.1.4.6. Ancienne peinture de sol

2.4.2.1.4.6.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1

2.4.2.1.4.6.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.7. Dalles semi-flexibles non-amiantées

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre :

- La planéité doit être < à 5 mm sous la règle de 2 m ;
- Désaffleures entre dalles inférieurs à 1 mm.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.8. Dalles semi-flexibles vinyle-amiantées

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet devront être respectées ; elles précisent, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

Les dispositions du §2.4.2.1.4.7 s'appliquent.

2.4.2.1.4.9. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum)

2.4.2.1.4.9.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.2.1.4.9.2. Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53 12 P1-1-1.

2.4.3. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

Les lames/dalles doivent être orientées dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal. L'implantation des lames/dalles doit être telle que la largeur des lames/dalles en partie courante soit supérieure à une demi-lame/dalle. La largeur des lames/dalles doit être dans la mesure du possible identique d'un bord par rapport à l'autre.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames/dalles doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames/dalles et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

2.4.4. Réception des matériaux

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Mélanger les lames de plusieurs cartons de la même série lors de la pose afin d'éviter des écarts de coloris.

2.4.5. Pose de la sous-couche

- Dérouler la sous-couche face imprimée dessus, au sol, dans le sens longueur des lames / dalles ;
- Orienter les lés dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal ;
- Dans les couloirs, disposer les lés dans le sens de la circulation principale ;
- Positionner les lés bord à bord sans superposition ;
- Serrer les lisières ;
- Tendre et aplanir la sous-couche manuellement pour éliminer les plis et les bosses ;
- Raccorder les lés de sous-couches et les joints de tête par-dessus avec un ruban adhésif simple face extra ;
- Couper la sous-couche le long des murs ou des plinthes existantes, en s'aidant des lignes repère pointillées.
- Laisser un espace périphérique tel que défini au § 2.4.6.3

2.4.6. Pose du revêtement

2.4.6.1. Préparation et disposition des lames et des dalles

Cf. article 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Mesurer la largeur de la pièce, puis la diviser par la largeur de l'élément : arrondir le résultat à l'unité supérieure.

Si le nombre est pair, l'axe sera centré.

Si le nombre est impair, décaler l'axe centré d'une demi-largeur d'élément (axe décentré).

Reporter l'axe centré ou décentré par un multiple de largeur d'élément afin qu'il se trouve le long du mur de départ.

2.4.6.2. Pose des lames et des dalles

Démarrage de la pose dans un angle de la pièce.

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi.

2 méthodes sont possibles pour les formats lames :

- Alignement des joints toutes les 3 rangées :
 - Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;
 - Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm. Pour cela, avant le clipsage des lames, aligner les lames d'une même rangée afin de vérifier l'équilibrage des coupes sur les 3 premières rangées.
- Pose à joint perdu :
 - Commencer la 2ème rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;
 - Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

Les dalles sont posées en coupe de pierre avec alignement des joints toutes les deux rangées.

2.4.6.3. Espace périphérique

En partie courante, un jeu périphérique devra être respecté en pourtour de pièce, autour des objets fixes et au seuil des portes. Il est défini selon la configuration du local ainsi que l'exposition ou non à un rayonnement direct du soleil :

| Espace périphérique | | Lames | Dalles |
|------------------------|-----|-------|--------|
| Rayon du soleil direct | Non | 5 mm | 10 mm |
| | Oui | 8 mm | |

2.4.6.4. Découpe

La découpe en périphérie se fait par report.

La découpe des lames ou dalles est effectuée au cutter :

- Sens largeur de la lame ou dalle :
 - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
 - Plier la lame ou dalle pour la casser;
 - Eliminer les bavures à la lame croche.
- Sens longueur de la lame ou dalle :
 - Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;
 - Retourner la lame ou dalle.
 - Positionner la lame ou dalle au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame ou dalle ;
 - Frapper la lame ou dalle avec un marteau au niveau de la coupe ;
 - Plier la lame ou dalle pour la casser ;
 - Eliminer les bavures à la lame croche.
- Découpe en arrondi :
 - Chauffer la lame ou dalle avec un décapeur thermique avant la découpe.

Ne jamais laisser les languettes sur les lames ou dalles en périphérie en contact avec la paroi.

2.4.6.5. Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure dans la partie usinée avant de la clipser.

Poser la première rangée avec la rainure apparente face à soi.

Pour la rangée suivante, positionner la lame/dalle et commencer l'assemblage par le grand côté en inclinant la lame/dalle puis bien positionner la languette du petit côté au-dessus de la rainure de la lame/dalle précédente et emboîter le petit côté.

Finir l'assemblage à l'aide d'une cale à frapper et d'un maillet anti-rebond.

Les lames/dalles suivantes sont assemblées sur le même principe.

Pour l'assemblage de la dernière rangée, utiliser un tire-lame et un maillet anti-rebond après avoir réalisé les découpes par report des lames/dalles destinées à être installées.

2.4.6.6. Fractionnement des surfaces

La dimension maximale admise sans fractionnement, en longueur ou largeur cumulée des lames ou dalles, est de 10 m et la surface maximale admise sans fractionnement est de 100 m².

Chaque pièce ou local fermé étant considérés séparément, le système (lames ou dalles et sous-couche) est fractionné au niveau des seuils de portes.

2.4.7. Traitement des joints de fractionnement du revêtement

L'espace doit être recouvert par un profil de finition ROMUS adapté (Cf. annexe 4 ci-après) en conservant un jeu de dilatation suffisant.

La fixation du profilé est réalisée uniquement par chevillage au support en respectant le jeu périphérique entre le revêtement et la fixation (solution prescrite à la prescription du §2.4.6.3). Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.4.8. Traitement des joints de dilatation

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé mécaniquement sur un seul côté (Cf. annexe 1). Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée selon dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.4.9. Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent (Cf. Annexe 2).

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante : les travaux doivent être réalisés selon la réglementation en vigueur.

2.4.10. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au système HOME SOLID CLIC SILENC. Cf. Annexe 3.

Procédure sur revêtement contenant de l'amiante : les travaux doivent être réalisés selon la réglementation en vigueur.

2.4.11. Traitement des découpes, des rives et des joints périphériques

Le jeu de dilatation périphérique doit être respecté, Cf. § 2.4.6.3.

Dans les locaux classés E1, le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Sur support à base de bois, sur chape fluide à base de sulfate de calcium, sur ancien linoléum et dans les locaux classés E2, un calfatage est réalisé en aménageant un espace conformément aux dispositions du § 2.4.6.3 ci-avant entre le bord du revêtement et le mur et les joints sont traités. Cet espace sera ensuite rempli au moyen d'un mastic (MS polymère).

Cas des supports contenant de l'amiante (DVA ...)

Afin d'éviter l'adhérence du mastic de calfatage sur le support contenant de l'amiante, mettre en place un fond de joint adapté (d'une épaisseur maximale égale à la moitié de l'épaisseur totale du revêtement) ou une bande de Fix & Free100 en conservant le film protecteur dans l'espace ménagé en périphérie.

Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

Voir schéma ci-dessous

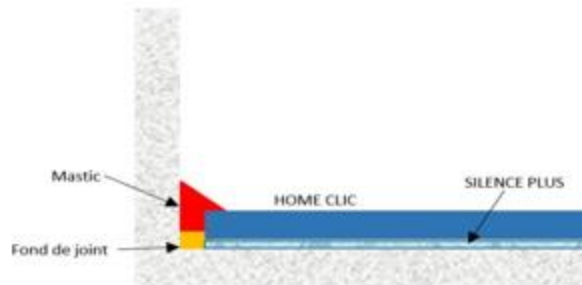


Schéma 1 : Traitement des découpes et des joints périphériques dans le cas des locaux E2 et sur supports contenant de l'amiante

2.4.12. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

La (les) lame(s) ou dalle(s) est (sont) arasée(s), le jeu de découpe (Cf. article 2.4.6.3 ci-avant) est mastiqué avec un mastic MS Polymère.

Cas des supports contenant de l'amiante

La (les) lame(s) est (sont) arasée(s), après la réalisation du jeu de découpe (Cf. article 2.4.5.4 ci-avant)).

Mettre en place un fond de joint adapté ou une bande adhésive F&F100 sans retirer le film protecteur dans le jeu de découpe. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère).

2.5. Réception – Mise en service

Dans les locaux E1, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service peut être immédiate après l'achèvement des travaux.

Dans les locaux E2, du fait du calfatage au mastic, elle intervient 24 heures après la fin des travaux.

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportée.

2.7. Assistance technique

2.7.1. Soutien à la préconisation

La Société GERFLOR est en mesure d'intervenir sur demande de l'entreprise titulaire des travaux.

2.7.2. Soutien lors du chantier

La Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise lors du démarrage du chantier si cette dernière lui en fait la demande.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu dans l'usine de Saint-Paul-Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR. Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

La sous couche est fabriquée pour le compte de GERFLOR selon un cahier des charges défini avec le fabricant.

Il est dit que Le fabricant effectue des contrôles sur les produits finis. Un contrôle interne du comportement à la chaise à roulettes selon la norme NF EN ISO 4918 modifiée est réalisée à une fréquence de 4 essais par an.

2.9. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

2.9.1. Dans les locaux classés E2

Le fabricant prescrit les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien approfondi : nettoyage par balayage humide, Rotocleaner, et détergent alcalin pulvérisé avec et aspiration de l'eau conformément à la notice d'entretien du fabricant. Utiliser le moins d'eau possible.

2.9.2. Dans les locaux classés E1 et les locaux sur supports à base de bois, à base de sulfate de calcium et sur ancien linoléum.

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

Entretien journalier : détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

Entretien périodique : détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro-fibres humidifié ou serpillière essorée. Utiliser le moins d'eau possible.

2.10. Recommandation en service

En exploitation, la température des locaux doit rester comprise dans les limites de +8°C et +40 °C.

2.11. Mentions des justificatifs

2.11.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.1.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Acoustique

Cf. Article 1.2.1.2 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application

Aptitude à l'emploi

Aptitude à l'emploi du revêtement HOME SOLID CLIC :

- Masse surfacique totale
- Epaisseur totale
- Epaisseur de la couche de surface
- Résistance au poinçonnement statique
- Pelage entre couches
- Dilatation thermique entre 12°C et 38°C
- Stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur
- Résistance verticale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Résistance horizontale du clipsage (sens longueur et sens largeur des lames)
- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes avec vérification du système d'assemblage après essai

(Rapport d'essais du laboratoire GERFLOR n° DA-22-0101 en date du 05/09/2023) ;

- Comportement sous l'action d'une chaise à roulettes (NF EN ISO 4918 : 2021 modifiée) avec vérification du système d'assemblage après essai.

(Rapport d'essai du CSTB n° DSR-RES-22-10743/1 du 21 avril 2022)

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur revêtement posé, après exposition à des cycles répétés de variation de température de surface entre 10°C et 40 °C.

(Rapport d'essais du CSTB n° DSR-P-22-11658 du 08 juillet 2022)

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle sur revêtement posé, après exposition à des cycles répétés de variation de température de surface entre 20°C et 50 °C.

(Rapport d'essais du CSTB n° DSR-P-22-11658 du 08 juillet 2022)

Durabilité des performances de la sous-couche « GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB » :

- Fluage en compression à froid 5 kPa selon NF EN 1606

(Rapport d'essais du CSTB en date du 25/08/2022 n°AC22-03798 Rév01)

- Raideur dynamique avant et après essai de fluage selon NF EN

(Rapport d'essais du CSTB en date du 25/08/2022 n° AC22-03798 Rév01)

Aptitude à l'emploi du procédé « HOME SOLID CLIC + GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB » :

- Résistance au poinçonnement statique selon NF EN ISO 24343-1

(Rapport d'essais du laboratoire Gerflor n° DA-23-0137-2)

- Résistance à la chaise à roulettes selon ISO 4918 modifiée :

(Rapport d'essais du laboratoire Gerflor n° DA23-0137-2)

- Résistance à la chaise à roulettes selon ISO 4918 aux limites avec une configuration avec un poids appliqué de 110 kg et une autre configuration avec un jeu périphérique:

(rapport d'essais du laboratoire de Gerflor n°DA-23-0552)

- Résistance au choc à la bille de grand diamètre selon EN 13329 annexe F;

(Rapport d'essai du laboratoire EPH en date du 16/07/2024 n° 2724363)

- Rapport d'essai de dilatation du laboratoire de GERFLOR en date du 10/06/2024 sur le revêtement HOME SOLID CLIC avec et sans sous-couche GERFLOR SILENCE PLUS 19 dB.

2.11.2. Références

2.11.2.1. Données Environnementales

Le revêtement de sol HOME SOLID CLIC fait l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) individuelle.

Cette DE a été établie le 05/2022 par la Sté. GERFLOR. Elle fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site www.inies.fr.

Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du procédé

2.11.2.2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2021.

Surface réalisée ou en cours de pose : 10 000 m².


Annexes du Dossier Technique

Annexe 1 - Profilés de joint de dilatation


SEUILS - COUVRE-JOINTS
Couvre-joints de dilatation

COUVRE-JOINTS DE SOL ALU

BORDS DROITS




+ Si passage important privilégiez 1 côté percé + 1 côté adhésif



| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|--------------------------------|---------|
| 2806 | 3,40 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |
| 2801 | | | 1 côté adhésif 1 côté percé | |


Charge admissible: 8,1 kg/cm²




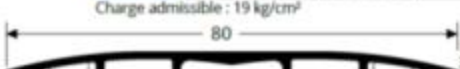
| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|--------------------------------|---------|
| 2816 | 3,40 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |
| 2811 | | | 1 côté adhésif 1 côté percé | |

Charge admissible: 28,30 kg/cm²

BORDS BISEAUTÉS
Bords spécialement étudiés pour faciliter le passage de chariots sans soubresauts. Spécial hôpitaux.

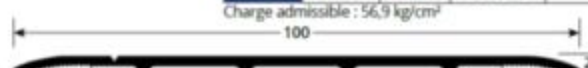







| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2821 | 3,00 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |

Charge admissible : 19 kg/cm²




| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2820 | 3,00 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |

Charge admissible : 56,9 kg/cm²




| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|--------------------------------|---------|
| 2814 | 3,00 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |
| 2815 | | | 1 côté adhésif 1 côté percé | |

Charge admissible : 74,4 kg/cm²



| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2822 | 3,00 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |


Charge admissible : 66,4 kg/cm²



| Référence | Longueur | Matière | Type | Prix HT |
|-----------|----------|--------------|------------------|---------|
| 2819 | 3,00 m | Alu incolore | 2 côtés adhésifs | |

Charge admissible : 54,2 kg/cm²

Charges admissibles : Uniformément réparties sur la largeur du profil.

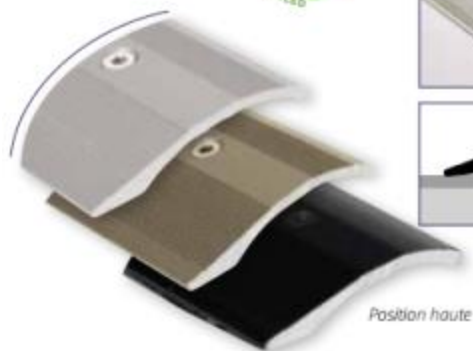

81

Annexe 2 – Profilés de seuils

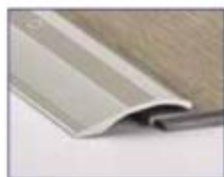
SEUILS MULTI-NIVEAUX



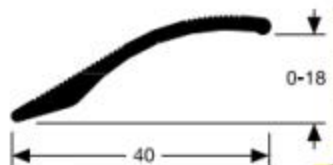
MULTI-NIVEAUX



Position haute



+ Pour épaisseur de 0 à 18 mm



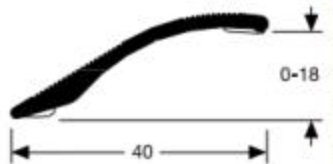
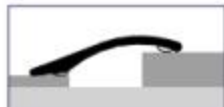
Compense des hauteurs de 0 à 18 mm suivant l'inclinaison

Percé
Livré avec vis et chevilles

| Réf. | Matière | Longueur | Prix HT |
|-----------------|----------|----------|---------|
| 1940 | Alu | 1 m | |
| 1945 | incoloré | 2,70 m | |
| 1941 | Alu | 1 m | |
| 1946 | titane | 2,70 m | |
| new 1942 | Alu | 1 m | |
| new 1947 | Alu noir | 2,70 m | |



Position à plat



Adhésif

| Réf. | Matière | Longueur | Prix HT |
|------|----------|----------|---------|
| 2940 | Alu | 1 m | |
| 2945 | incoloré | 2,70 m | |
| 2939 | Alu | 1 m | |
| 2946 | titane | 2,70 m | |
| 2943 | Alu noir | 1 m | |
| 2947 | Alu noir | 2,70 m | |

Annexe 3 - Profilés de raccordement au revêtement adjacent

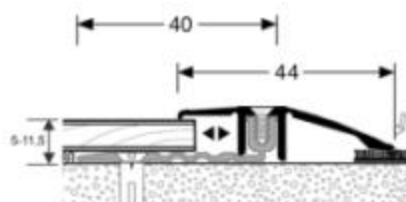
SEUILS «PPS AS»

+ 5 - 11,5 mm pour LVT et Stratifiés

Système de barres livré sous gaine individuelle comprenant:
 • une «base percée» à visser au sol,
 • une barre de seuil «chapeau» percée à visser sur la base,
 • les vis et les chevilles.



Video

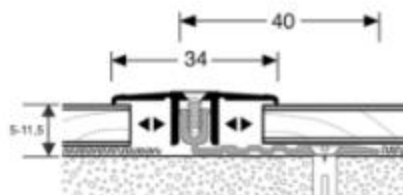


DÉNIVELÉ «PPS AS»



| Réf. | Matière | Longueur | Hauteur | Conditionnement | Largeur | Type | Prix HT |
|------|----------|----------|-------------|---|---------|-------|---------|
| 3400 | Alu | 2,70 m | 5 - 11,5 mm | Sous gaine de protection avec vis chevilles | 44 mm | Percé | |
| 3401 | incolore | 1,00 m | | | | | |
| 3402 | Alu | 2,70 m | | | | | |
| 3403 | titane | 1,00 m | | | | | |

SYMÉTRIQUE «PPS AS»



| Réf. | Matière | Longueur | Hauteur | Conditionnement | Largeur | Type | Prix HT |
|------|------------|----------|-------------|---|---------|-------|---------|
| 3410 | Alu | 2,70 m | 5 - 11,5 mm | Sous gaine de protection avec vis chevilles | 34 mm | Percé | |
| 3411 | incolore | 1,00 m | | | | | |
| 3412 | Alu | 2,70 m | | | | | |
| 3413 | Alu titane | 1,00 m | | | | | |

DIFFÉRENCES DE NIVEAUX

D.N. ADHÉSIVES

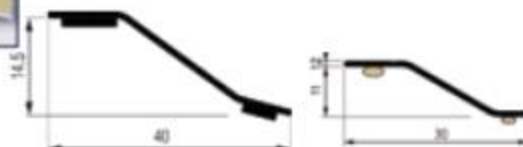
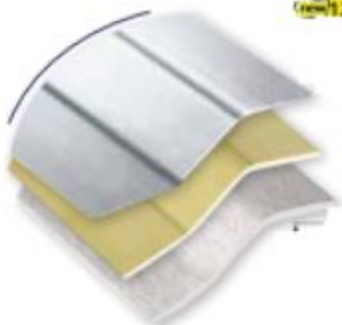
Employées pour combler des dénivellations importantes.
Très utilisées pour les planchers rapportés, parquets collés, carrelages.
Adhésif.

Vrac Epaisseur 1 mm

| Réf. | Largeur | Hauteur | Matériau | Longueur | Prix HT |
|----------|---------|-----------|-------------|----------|---------|
| 2610 | 30 mm | 4 - 9 mm | Inox | 3,00 m | |
| 2616 | 30 mm | 4 - 9 mm | Inox brossé | | |
| new 2614 | 40 mm | 6 - 12 mm | Inox | | |
| new 2615 | 40 mm | 6 - 12 mm | Laiton | | |

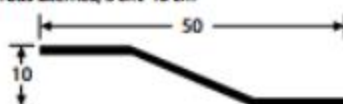
Sous gaine accrochable. Epaisseur 1 mm

| Réf. | Largeur | Hauteur | Matériau | Longueur | Prix HT |
|------------|---------|-----------|----------|----------|---------|
| 301177 | 30 mm | 4 - 9 mm | Inox | 0,83 m | |
| 301178 | 30 mm | 4 - 9 mm | Inox | 0,93 m | |
| 301179 | 30 mm | 4 - 9 mm | Inox | 1,66 m | |
| 301221 | 40 mm | 6 - 12 mm | Inox | 0,83 m | |
| 301222 | 40 mm | 6 - 12 mm | Inox | 0,93 m | |
| 301223 | 40 mm | 6 - 12 mm | Inox | 1,66 m | |
| new 301234 | 40 mm | 6 - 12 mm | Laiton | 0,93 m | |



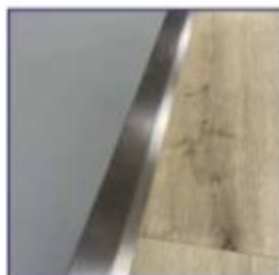
D.N. PERCÉES

Pour rattraper des dénivellations importantes. Trous alternés, 3 cm/ 12 cm du bord puis espacements 17,5 cm.



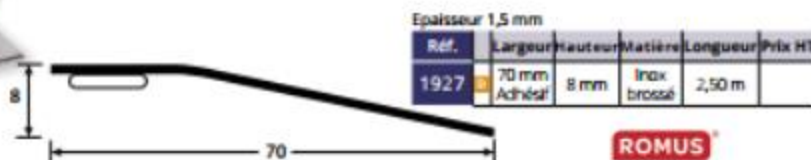
Percé Epaisseur 1 mm

| Réf. | Largeur | Hauteur | Matériau | Longueur | Prix HT |
|------|---------|---------|-------------|----------|---------|
| 2088 | 50 mm | 10 mm | Inox brossé | 2,50 m | |



ARRÊTS DÉNIVELÉS

Pour la finition d'un parquet ou un carrelage avec une pente douce.

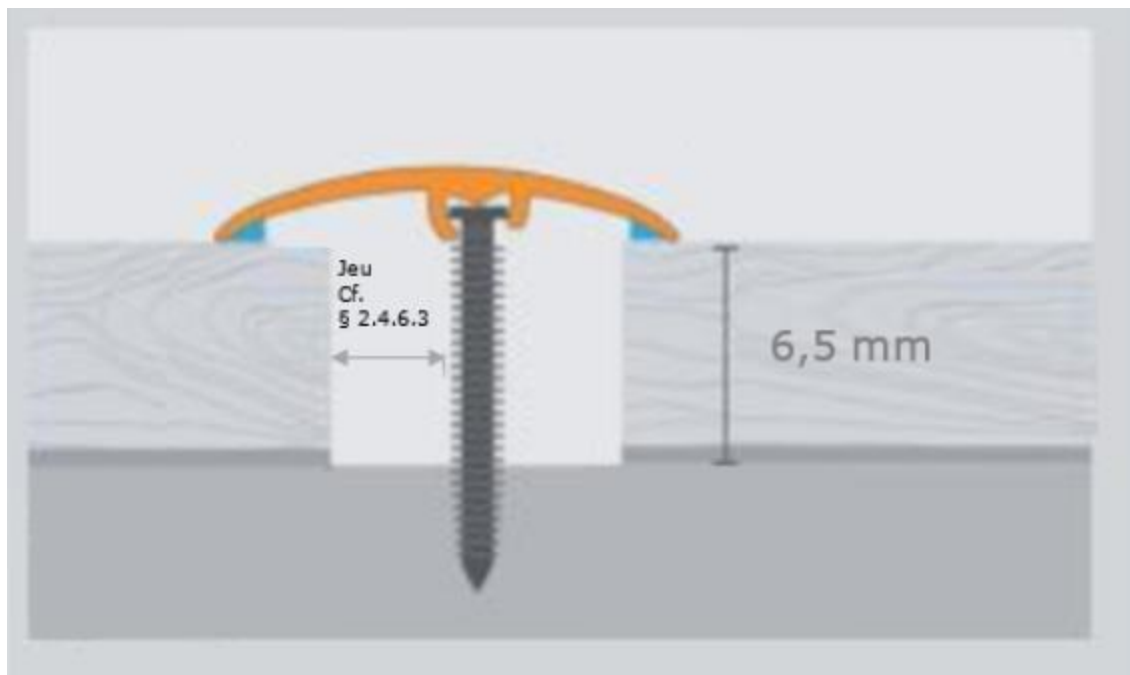


Epaisseur 1,5 mm

| Réf. | Largeur | Hauteur | Matériau | Longueur | Prix HT |
|------|---------------|---------|-------------|----------|---------|
| 1927 | 70 mm Adhésif | 8 mm | Inox brossé | 2,50 m | |

ROMUS

Annexe 4 – Profilés de fractionnement – Seuil INVISIFIX 5 en 1 (ROMUS – Rêf 305XXX)



Fixation du profilé uniquement réalisée par chevillage au support